



Évry, le 27 juin 2013

---

## Communiqué de presse relatif au schéma départemental d'accueil des gens du voyage

---

Conformément à la loi du 5 juillet 2000 **relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage**, une procédure de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Essonne de 2003 a été lancée en octobre 2008.

Un projet de schéma révisé a été adressé pour avis aux différentes communes, intercommunalités compétentes et membres associatifs en janvier 2013, avec un délai de consultation de 3 mois.

Cette consultation achevée, il a été permis d'en tirer un bilan. 32 % des avis rendus par les collectivités locales étaient favorables, 25 % défavorables, 43 % ne cautionnent pas un avis mais des observations.

Les thèmes repris dans ces délibérations concernent notamment l'engagement financier de l'État et du département dans l'aménagement de ces aires d'accueil, la problématique des « grands passages », celle de la sédentarisation des populations concernées et de son corollaire (constructions illégales), les modalités de gestion des aires d'accueil ou encore le volet social du schéma.

La Commission consultative chargée d'examiner ce projet et réunissant des représentants de l'État, du Conseil général, des communes (sur proposition de l'UME) et les personnalités qualifiées en raison de leur compétence gens du voyage (sur proposition des associations représentatives) s'est réunie le 20 juin dernier, sous la présidence de Michel Fuzeau, préfet de l'Essonne et Jérôme Guedj, président du Conseil général.

Une présentation de ce projet de schéma et des observations exprimées ont permis d'engager un échange de qualité entre les membres de la commission, et des réponses aux interrogations ont été apportées.

Aussi des amendements au projet de nouveau schéma ont pu être proposés en tenant compte des remarques formulées par certaines délibérations.

La Commission consultative a approuvé ce nouveau schéma par 15 votes favorables contre 1 vote défavorable sur les 16 membres présents.

Ce schéma sera prochainement opérationnel, après sa présentation en séance plénière par le président du Conseil général à l'automne. Il est consultable sur le site <http://www.essonne.pref.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Habitat-Logement/Accueil-des-gens-du-voyage>

Ce résultat est l'aboutissement de plus de cinq ans de travail. Il permettra la poursuite de la réalisation des équipements nécessaires pour accueillir les gens du voyage dans le département. L'Essonne compte d'ores et déjà 50% des places d'accueil et une aire de grand passage sur les cinq prévues au schéma.

**Contacts presse Préfecture :**

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
. 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)
- Marie-José DACHE, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :  
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [marie-jose.dache@essonne.gouv.fr](mailto:marie-jose.dache@essonne.gouv.fr)